



Petite-Forêt, le 26 octobre 2016

Monsieur le Maire de Petite-Forêt

A

Monsieur Bernard MOREL
Président de l'UADEPF
1 rue Maurice Thorez
59494 Petite-Forêt

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Affaire suivie par **Émilie MAROUSEZ**
Tél : 03.27.28.59.19 Fax : 03.27.28.17.51
emarousez@mairie-petiteforet.fr

N/Réf : MB/VC/EM/16-1411

Objet : Votre demande de documents administratifs

Monsieur,

Votre courrier en date du 12 octobre dernier dans lequel vous m'interpellez suite au conseil municipal du 5 octobre 2016, a retenu toute mon attention.

Je note, dans un premier temps, votre mécontentement quant à des débats que vous jugez, par moment, difficilement audibles lors de la tenue des séances du conseil.

Aussi, afin que le public puisse suivre les débats dans de bonnes conditions, je m'engage à faire vérifier l'état du matériel en question et à enjoindre les intervenants à l'utiliser correctement.

Vous souhaitez, dans un second temps, que je vous communique des documents administratifs relatifs aux points abordés le 5 octobre dernier.

Vous trouverez donc en pièces jointes les documents suivants :

- le plan d'implantation prévisionnel de la future salle des sports (pièce 1).
- l'estimation des domaines concernant les parcelles AL 429, AL 431, AL 212 (pièce 2), AL 509 (pièce 3), AL 430 et AL 432 (pièce 4).

- la proposition d'acquisition des terrains par Créer Promotion (pièce 5).

Je vous précise, qu'à ce jour, je ne peux vous fournir le plan d'implantation de logements que vous me demandez car il s'agit d'un document de travail, la demande de permis de construire n'ayant pas encore été déposée. Vous pourrez solliciter ce document une fois le permis de construire consultable.

mairie

80 rue Jean Jaurès
59494 PETITE-FORÊT
Tél. 03 27 28 17 50
Fax 03 27 28 17 51
www.petite-foret.fr



Dans un dernier temps, et afin de nous mettre d'accord sur les termes employés, je vous ai fait copie de la définition du mot « soulte », qui est, de fait, tout à fait approprié à la présente situation (pièce 6).

Je vous joins enfin la pièce 7 qui est un document de travail établi par le bureau municipal ayant servi à la détermination des conditions d'échanges de terrains. Je tiens, par ailleurs, à vous préciser que, contrairement à votre affirmation, la parcelle AL 440 n'est pas en zone A mais bien en zone constructible UA.

Espérant avoir répondu à vos interrogations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire

Marc BURY

mairie

80 rue Jean Jaurès
59494 PETITE-FORÊT
Tél. 03 27 28 17 50
Fax 03 27 28 17 51
www.petite-foret.fr